

*Compte-rendu de la séance du
Conseil Municipal*



*Jeudi 17 Décembre 2015
18 HEURES 30*

Sous la présidence de Régis TURC, Maire.

Etaient présents :

Laurence BALESTRI, Gilles BRAJON, Christophe CAYROCHE, adjoints,
Marie-Hélène BRUEL, Isabelle LAURAIRE, Katia TONDUT, Marion CHANEAC,
Christophe MOULIN, Jean SABATIER, Benoît VALARIER, André BARBAUX.

Etait absente excusée : Corinne TRANCHAT.

Ont donné pouvoirs : Christelle FIRMIN à Laurence BALESTRI
Noé LAURENÇOT à Régis TURC

A assisté : M. Christian MARTIN, représentant la D.D.T.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, **Isabelle LAURAIRE** a été désignée secrétaire de séance.

Points à l'ordre du jour

Compte-rendu de la séance du Mardi 17 Novembre 2015

Il est approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. Christian MARTIN représentant la DDT

M. Christian Martin a présenté le bilan des relevés de vitesses réalisés sur la RN 88 dans la traversée du bourg de Badaroux. Ce bilan montre que 60% des usagers ont dépassé la vitesse de 50 km/h. Les élus suggèrent d'installer un radar pédagogique et de demander au Préfet la pose d'un radar tronçon.

Création d'un Contrat d'accompagnement à l'emploi

Après en avoir délibéré, un contrat d'accompagnement à l'emploi sera créé dans le cadre de l'animation des activités périscolaires et d'un « accueil de loisirs sans hébergement » à compter du 04.01.2016.

Appréciation professionnelle des fonctionnaires territoriaux

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place l'entretien professionnel à partir de l'année 2015, celui-ci se substitue à la notation, suivant la Loi et les critères retenus par Monsieur le Maire.

Taux de promotion d'avancement de grade 2016

Vu l'avis du comité technique paritaire du 19.11.2015 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes : Filière administrative 100 % (adjoint administratif 1 ère classe) et filière technique : 100 % (adjoint technique 1 ère classe).

Assainissement : Avenant à la convention de l'assistance technique

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention. Maintien de la tarification actuelle « assistance technique » basique et mise en place d'un avenant spécifique pour les bilans 24 h avec une tarification complémentaire pour ces derniers : 400 €/bilan d'auto surveillance.

**Dossier de réalisation de ZAC – Parc Régional d’Activités Economique
Jean-Antoine CHAPTAL**

Le Conseil Municipal approuve le dossier des réalisations et le programme des équipements publics de la ZAC du PRAE Jean-Antoine CHAPTAL.

Amortissement de l'étude hydrogéotechnique

Le Conseil Municipal a décidé d'amortir les frais d'étude de la mission hydro - géotechnique (16.992 €), relative aux zones soumises à un aléa mouvements de terrains sur la Commune de Badaroux.

Décision modificative au budget Communal (M14) – année 2015

Le Conseil Municipal a adopté la décision budgétaire :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6226	Honoraires	-3000.00	
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 204	Frais d'études	16992.00	
2151 - 142	Réseaux de voirie	20000.00	
2151 - 206	Réseaux de voirie	-36992.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Décision modificative au budget EAU (M40) – année 2015

Le Conseil Municipal a adopté la décision budgétaire :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61551	Entretien matériel roulant	-267.00	
6688	Autre	50.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	124.00	
706129	Reversement redevance modernisat° agence eau	93.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Réhabilitation du bâtiment « Ancienne Poste » **Convention de mandat Commune / Lozère Habitation**

Monsieur le Maire a rappelé que la Commune de Badaroux souhaitait développer sa politique d'accueil, notamment en réhabilitant l'Ancienne Poste. Pour cela, elle veut changer la destination des bureaux de l'Ancienne Poste au rez-de-chaussée et réhabiliter le logement existant situé au 1er étage pour créer 2 logements de type 3 en duplex et mitoyens. La Commune a retenu le projet présenté par la SA d'HLM Lozère Habitations.

Afin de pouvoir mobiliser tous les financements nécessaires à l'équilibre de l'opération et se faire accompagner dans cette démarche, Monsieur le Maire a proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de cette opération à la SA d'HLM Lozère Habitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage, a approuvé la convention de mandat avec la SA d'HLM Lozère Habitations. M. le Maire est autorisé à signer tous documents utiles à ce projet.

Questions diverses

Agenda d'accessibilité programmée : La D.D.T a donné un avis favorable pour la mise aux normes des bâtiments « Ecole, Mairie, Eglise ».

CME-CMJ : Mme Laurence BALESTRI informe de la création d'un accueil de loisirs sans hébergement à partir du mois de mars 2016. Les enfants et les jeunes vont créer une affiche et souhaitent des dons de jeux de société entre autres.

Extension de la Bioque : M. le Maire présente les plans définitifs avant travaux qui débiteront début 2016.

Chemin de Pierrefiche : Début des travaux le 11.01.2016.

Clôture de la séance à 20 h 15

Le Maire,
Régis TURC